

# le **Républicain**

HEBDOMADAIRE DE L'ESSONNE

Manifestation contre le centre de stockage des déchets ultimes

## Les anti-décharge en Préfecture



200 personnes dont une cinquantaine d'élus ont manifesté lundi 4 mai sur le parvis de la Préfecture. Objectif de la mobilisation : infléchir la position des services de l'Etat sur le centre de stockage des déchets ultimes de Saint-Escobille. Au mois de mars, le préfet a déclaré le projet "d'intérêt général".

## DOURDANNAIS

Les élus du Sud-Essonne se sont rendus lundi dernier sur le parvis de la Préfecture afin de protester contre le projet de centre de stockage de déchets ultimes de Saint-Escobille.

Plus de 200 élus et citoyens se sont retrouvés lundi devant la Préfecture.



# Ultime mobilisation ?

Is n'ont pas dit leur dernier mot. C'est en substance l'enseignement que les Services de la Préfecture ont tiré de la manifestation du lundi 4 mai. A l'appel de l'Association de défense de la santé et de l'environnement de Saint-Escobille (ADSE), plus de 200 manifestants se sont rassemblés sur le parvis de l'institution départementale dès 8h30. Une cinquantaine d'élus du Sud-Essonne avaient fait le déplacement. Une dizaine d'entre eux ont été reçus par le Secrétaire général : « Nous avons produit 14 rapports depuis le lancement du projet en 2003. Et, depuis cette date, seule la Préfecture est restée sourde à notre argumentation : le Conseil général a par exemple voté trois délibérations condamnant

l'implantation du Centre de stockage de déchets ultimes (CSDU), la dernière le 23 mars », regrette Claude Jahier, vice-président de l'ADSE. Une incompréhension renforcée « par l'absence de retour sur les raisons pour lesquelles nos expertises ne sont pas considérées », se courrouce Alain Maindron, maire de "Saint-Esco" et membre de l'association. Au mois de février, les "anti-décharge" prenaient connaissance de l'arrêté préfectoral déclarant le projet d'intérêt général (voir **Le Republicain** du 5 mars). Finalité de la procédure : contraindre le maire de Saint-Escobille à modifier "son" plan d'occupation des sols. Du côté des services de la Préfecture, on joue la carte de l'apaisement :

« D'abord, le futur centre s'étendra sur une surface raisonnable : 15 hectares. Le département ne compte qu'un seul centre d'enfouissement technique : il est basé dans le Nord, à Vert-le-Grand (ndlr : 220 000 tonnes de déchets par an, contre 150 000 pour le CET de Saint-Escobille). Il faut également savoir que nos services ont retouché le projet : les déchets ménagers ne seront finalement pas traités sur place », observe Michel Auboin, secrétaire général de la Préfecture.

### Recours gracieux devant le Tribunal

A ces précisions rassurantes, il ajoute que « les déchets seront accumulés sur une membrane parfaitement imperméable et qu'il ne s'agit

en aucun cas de les enfouir dans le sol » et que l'exploitation de celui-ci ne dépassera pas dix ans. Des arguments qui ne convainquent pas les principaux intéressés : « Les environs de Saint-Esco sont considérés comme les meilleures terres de Beauce. Et, là, on nous demande de nous préparer à une montagne de déchets et à un passage de camions incessant ! », poursuit Alain Maindron. Ce dernier s'appête à déposer un recours gracieux devant le Tribunal d'Evry afin d'invalider l'arrêté déclarant le centre technique d'intérêt général. En Préfecture, on espère l'ouverture du site pour 2010. Côté opposants, on fera tout pour que les délais soient beaucoup plus longs.

■ David Berthélem